

Pourquoi une charte pour une éthique des corps d'inspection ?

Dominique Momiron, secrétaire général adjoint du SNPI-FSU

*Ce texte est paru dans *Inspecteur aujourd'hui* n° 76, dans le cadre de la table ronde organisée lors du Xe congrès à Reims, sur le thème : « Quelle éthique pour les inspecteurs ? »*

Il y a une violence psychologique potentielle dans la relation de l'inspecteur avec ses partenaires. L'inspecteur, dans notre système, dans notre culture, dans notre histoire, est porteur d'images qui le dépassent : l'image de l'État, froid et impersonnel ; l'image de l'autorité hiérarchique, qui force à la soumission ses subordonnés. Et puis, l'inspecteur se caractérise aussi par cette propriété fonctionnelle majeure qu'est la maîtrise officielle de la parole et de l'écrit ; maîtrise d'un verbe qui réduit la réalité vécue par les inspectés et génère chez eux un sentiment de suspicion quant à la légitimité du discours de l'inspecteur, qu'il soit oral ou écrit.

Dès lors, s'il n'y prend pas garde, s'il ne se démarque pas de ces facteurs qui le précèdent, ou s'il considère qu'il n'y a rien d'autre à faire que de s'y soumettre, chaque inspecteur peut s'engager dans un schéma d'expression professionnelle qui décline à l'envi cette violence potentielle dans la posture du petit chef cassant, manipulateur et finalement incompetent par rapport à l'objet du système scolaire.

Cette violence peut être diffuse, mais l'expérience a montré que dans le pire des cas, les mots peuvent tuer psychologiquement ceux qui en sont l'objet.

Un élément externe à l'inspection est venu récemment compléter la panoplie des facteurs délétères de l'inspection : la LOLF, avec son système d'objectifs, d'indicateurs, et le culte des résultats, des performances, qu'elle a développés, comme elle a favorisé l'essor de la technocratie appliquée à tous les domaines. L'inspection de ce début de XXI^e siècle en France, c'est le règne des tableaux informatiques qui mettent en formules et en diagrammes tout ce qu'ils appréhendent.

Depuis 2006 et l'application de la LOLF dans notre domaine, le ministère de l'Éducation nationale tend à restreindre le champ d'action des inspecteurs pédagogiques à deux fonctions : le contrôle directif, et la promotion autistique des réformes qu'il engage. On retrouve la théorie de ces deux fonctions dans les discours aux inspecteurs stagiaires des ministres de Robien (septembre 2006), et Darcos (janvier 2008) à l'Esen.

Depuis 2008, s'est rajoutée l'instauration d'un système d'indemnités discrétionnaires à part variable sélective. Un nouveau vecteur est apparu : celui de la concurrence entre inspecteurs qui favorise l'individualisme et l'égotisme au détriment de l'empathie et de la volonté de servir équitablement l'ensemble des usagers d'une académie. S'y adjoint un phénomène reconnu depuis plusieurs décennies, et qui va malheureusement toujours croissant : l'ensevelissement des inspecteurs sous une

succession inlassable de demandes de contrôle, d'enquêtes, de priorités, de dispositifs nouveaux au détriment de la relation ordinaire avec les classes, les enseignants et les élèves.

Et puis, c'est le vieux débat concernant les fonctionnaires, et en particulier les cadres : les fonctionnaires, ça fonctionne, ça doit obéir, ça doit se montrer efficace dans la gestion pour atteindre les objectifs fixés. Ce discours lapidaire tend même à se développer dans les instructions et considérations des plus hautes autorités politiques. Or, peut-on passer sous silence les dérives potentielles d'un tel appauvrissement de la fonction de cadre ? Ainsi Maurice Papon s'enorgueillissait jusqu'à son procès d'avoir été un bon fonctionnaire, un fonctionnaire qui avait obéi à la perfection aux attentes du pouvoir politique qu'il servait, quel qu'il fût ; à ce titre, il ne s'embarrassait pas de considérations externes aux objectifs qui lui étaient fixés. Dans cette optique, un inspecteur, en tant que cadre de l'État, doit être un gestionnaire avant tout, sans état d'âme.

Mais Marx nous a appris que « Les conditions d'existence déterminent, en dernier ressort, la conscience ».

Compte tenu de cette pression qui mine les conditions d'existence des inspecteurs, il y avait donc un malaise chez les militants du SNPI-FSU : ce malaise a fait naître chez nombre d'entre eux le besoin de formaliser des repères éthiques tangibles. Quelque part, on sentait insidieusement que la course vers une gestion sans conscience ne peut être que contraire à la plénitude de la démocratie.

Ce constat pose la question de ce qui fonde l'engagement dans la profession de l'inspection pédagogique. Sur quels repères s'appuyer ? Le SNPI-FSU a répondu simplement dans sa motion sur les missions des corps d'inspection : République, Éducation, idéal social de la FSU !

Ce qui fonde l'engagement professionnel de la majorité des inspecteurs, c'est d'abord l'ambition de contribuer au progrès du système éducatif. Et ce progrès doit se concrétiser par une amélioration de la formation scolaire de tous les élèves, en relation avec une amélioration de l'accompagnement professionnel et humain des enseignants qui sont confrontés à une société difficile. Le ministère de l'Éducation nationale est essentiellement le ministère de l'intelligence, de la responsabilité et de l'ambition pour tous. Il ne peut être le ministère de la régression, de la défiance, de la sélection et de l'obéissance bornée. C'est pour cela que lors de leur congrès d'avril 2009, les militants du SNPI-FSU ont décidé de rassembler dans une charte les règles et les postures progressistes et humanistes qu'ils sentent menacées. Ils ont voulu que ces règles et postures soient applicables dans toutes les situations professionnelles des inspecteurs. L'ensemble constitue une collection de vingt principes opérationnels rangés dans trois articles.

Cette charte a d'abord vocation à interpeler chaque acteur de notre système. Il s'agit de provoquer la réflexion. Ce n'est pas un code déontologique de type juridique et contraignant, mais bien une charte éthique destinée à servir de référence intellectuelle aux inspecteurs, qu'ils soient ou non adhérents du SNPI-FSU.